



HUNGARIAN PRESIDENCY
Council of Europe
May – November 2021
PRÉSIDENCE HONGROISE
Conseil de l'Europe
Mai – Novembre 2021



CONSEIL DE L'EUROPE CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

11^e CONFERENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

*Conférence organisée sous les auspices de la Présidence de la Hongrie
du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe*

Conseil de l'Europe
Palais de l'Europe, Strasbourg
26-27 mai 2021
Réunion en ligne [Salle 9]

Discours de clôture

*M. Matjaž GRUDEN,
Directeur de la Participation démocratique, Conseil de l'Europe*

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Au nom de tous les participants, je tiens à remercier les autorités hongroises d'avoir placé cette Conférence sous les auspices de leur présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Ce fut un grand plaisir et un grand intérêt de participer à cette Conférence et de voir l'étendue des travaux développés.

Je tiens à remercier une nouvelle fois la Présidente de cette Conférence, Mme Krisztina Kincses, et à souhaiter une bonne continuation à son prochain Président, M. Gilles Rudaz, et Vice-présidente, Mme Jelena Hladnik.

J'ai également été très heureux de rencontrer tous les participants à cette Conférence, même virtuellement. Je remercie les Représentants des Ministères des Parties à la Convention pour leurs présentations sur l'expérience de la politique nationale développée par leur Etat, et leurs contributions aux débats. Nous avons également été très heureux d'accueillir les Etats observateurs, le représentant

de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

Je voudrais souligner l'importance des textes de référence élaborés et adoptés car ils peuvent orienter les politiques publiques selon une « compréhension commune », une « intelligence commune ». Les outils développés et le cadre institutionnel mis en place sont essentiels. Par ailleurs, le réseau de coopération que vous avez développé au fil des ans est d'une valeur inestimable.

J'espère que de nombreux autres Etats se joindront à vos travaux à l'avenir. Ainsi, la question du paysage devient progressivement partie intégrante des politiques publiques, au bénéfice des générations actuelles et futures.

Je conclurai en citant un extrait du Rapport établi par la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe 2021 « Situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit – Un renouveau démocratique pour l'Europe » SG(2021)1 / 07 mai 2021 présenté à la 131^e session du Comité des Ministres tenue le 21 mai 2021 à Hambourg (Allemagne) :

« Protéger l'environnement pour préserver la démocratie, les droits de l'homme et notre qualité de vie

■ Les travaux du Conseil de l'Europe consacrés à la protection de la vie sauvage et à la conservation des habitats naturels, à la promotion de politiques publiques appropriées et aux risques majeurs contribuent directement à renforcer notre capacité à relever les grands défis mondiaux, comme la pandémie de covid-19.

■ ... Les environnements naturels et les espaces verts accessibles ont également une incidence directe sur la santé et le bien-être. Ils peuvent en effet atténuer l'impact des changements climatiques, tels que les températures extrêmes ou les inondations, réduire la pollution de l'air, du sol ou de l'eau, et diminuer les risques de catastrophes causées par la combinaison de phénomènes météorologiques extrêmes et l'érosion des sols, comme dans le cas des inondations et des glissements de terrain.

Convention européenne du paysage – Enrayer la dégradation de l'environnement

■ Les évolutions des techniques de production agricole et industrielle et des pratiques en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, de transport et d'infrastructures et, plus généralement, les changements économiques mondiaux accélèrent la transformation des paysages du quotidien. Si ces transformations interviennent de façon incontrôlée, elles causent des problèmes de santé et un sentiment de malaise, voire d'exclusion, source de problèmes sociaux. La convention a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages et d'organiser la coopération internationale sur ces questions. »

*